



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier Michael Finnerty.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

10-259-17 Ouverture de la séance

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Francis Juneau

D'ouvrir la séance ordinaire du 2 octobre 2017. Il est 19 h 31.

Adoptée à l'unanimité.

10-260-17 Ordre du jour

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Ryan Young

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous en y ajoutant les items suivants sous la section 7.2 «Conclusion de contrats» :

- Octroi de contrat – Construction d'un trottoir sur la rue Meloche;
- Octroi de contrat – Réfection du Centre Harpell.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 10-259-17 Ouverture de la séance
10-260-17 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 10-261-17 Adoption de procès-verbaux

4. Sécurité publique

- 10-262-17 Renouvellement de contrat pour la fourniture d'un service d'agence de Patrouille municipale pour l'année 2018 – 3^e année d'option
10-263-17 Demande de fermeture de rue – Activité «Cours-Dons» de l'école du Bout-de-l'Isle

5. Développement communautaire

- 10-264-17 Autorisation de nommer le chalet du Parc Godin le «Chalet Famille de Chantal»

6. Urbanisme

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
6.3. Autres sujets

7. Services techniques

- 7.1. Autorisation de dépenses.

- 10-265-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour effectuer des travaux de remplacement de l'aqueduc, de reconstruction de la chaussée et des bordures sur la rue Lebeau
10-266-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour effectuer des travaux électriques sur le réseau d'éclairage du boulevard des Anciens-Combattants

- 7.2. Conclusion de contrats

- 10-267-17 Octroi de contrat – Étude d'avant-projet pour l'installation de piézomètres secteur Aumais et Vallée
10-268-17 Octroi de contrat – Acquisition d'un groupe électrogène au 300 rue Cypihot
10-269-17 Octroi de contrat – construction d'un trottoir sur la rue Meloche
10-270-17 Octroi de contrat – Réfection du Centre Harpell

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

10-271-17 Décompte progressif numéro 2 – Travaux de réfection de la rue Sainte-Anne (École Saint-Georges)

7.5. Autres sujets

10-272-17 Transfert des infrastructures de la rue Elmo-Deslauriers

8. Environnement

10-273-17 Engagement de la municipalité – Papillons Monarques

9. Développement économique et touristique

10. Finances

10.1. dons / promotions / aides financières

10-274-17 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière

10.2. Autres sujets

10-275-17 Adoption des comptes

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

10-276-17 Requête à la Cour supérieure – 145-147 rue Sainte-Anne

11.2. Opérations Immobilières

11.3. Autres sujets

10-277-17 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête de Noël des employés

10-278-17 Demande de permis de réunions auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la Ville

10-279-17 Demande de permis de réunions auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la soirée de proclamation des candidats élus

10-280-17 Élection municipale du 5 novembre 2017 – Modification à la grille de rémunération du personnel électoral – Bureau de vote itinérant

10-281-17 Demande à la CIT La Presqu'Île de réduire la taille de leurs autobus circulant sur le territoire de la Ville

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

10-282-17 Signature de l'entente de principe de la convention collective entre les cols bleus et la Ville

10-283-17 Programme de pré-retraite pour employés cols blancs

12.2 Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**14. Dépôt de documents****15. Levée de la séance**

10-284-17 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 16 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 32 et s'est terminée à 19 h 39 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que le gainage des fils électriques est inclus aux travaux de construction d'un trottoir sur la rue Meloche; • Participation bénévole lors des inondations printanières et à la Guignolée, il note cependant qu'il n'a pas reçu d'invitation à la Soirée des bénévoles;
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Embouteillage sur l'autoroute et impact sur la circulation dans le secteur sud de la Ville : demande pourquoi le plan de circulation établi en 2015 n'a pas été mis en fonction lors de cet embouteillage; • Égouts malodorants au coin des rues Kent et Sainte-Anne;

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
10-261-17 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 septembre 2017;

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10-262-17	Renouvellement de contrat pour la fourniture d'un service d'agence de Patrouille municipale pour l'année 2018 – 3^e année d'option
------------------	---

- ATTENDU QUE le contrat a été octroyé le 14 juillet 2014 à la compagnie *Agence de sécurité Dynamic Inc.* avec trois options de renouvellement, tel qu'il appert de la résolution 07-184-14;
- ATTENDU QU' au cours des années 2016-2017, la prestation de l'*Agence de Sécurité Dynamic Inc.* s'est avérée à la hauteur de nos attentes et conforme aux exigences de l'appel d'offres;
- ATTENDU QUE l'agence a su répondre aux diverses demandes du service de la Patrouille municipale en respectant les exigences et les standards demandés;
- ATTENDU QUE durant cette période, tous les problèmes ou problématiques rencontrés ont été adressés par la firme et ils ont su apporter des solutions afin de les résoudre à la satisfaction de la Ville;
- ATTENDU QUE la Ville souhaite utiliser sa troisième et dernière année d'option de renouvellement soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Yvan Labelle

De reconduire le contrat avec la compagnie *Agence de sécurité Dynamic Inc.* pour la fourniture de service d'agence de Patrouille municipale pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

D'autoriser la dépense maximale de 225 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2018, à même le poste budgétaire 02-290-00-451 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

10-263-17	Demande de fermeture de rue – Activité «Cours-Dons» de l'école du Bout-de-l'Isle
------------------	---

- ATTENDU l'activité Cours-Dons de l'école du Bout-de-l'Isle se tiendra le 12 octobre en matinée et sera remis au 13 octobre en cas de pluie;
- ATTENDU QUE la course à pied se tiendra sur la chaussée de la rue Vallée;
- ATTENDU la demande de l'école du Bout-de-l'Isle afin d'obtenir le soutien de la Patrouille municipale pour la sécurité des enfants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser la fermeture de la rue Vallée en matinée du 12 octobre 2017 afin de permettre la tenue de l'activité «Cours-Dons» par l'école du Bout-de-l'Isle ainsi que le soutien de la Patrouille municipale lors de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

10-264-17 Autorisation de nommer le chalet du Parc Godin le «Chalet Famille de Chantal»

- ATTENDU QUE le terrain où est situé le parc Godin appartenait auparavant à la famille de Chantal;
- ATTENDU QUE sur ce lot était érigé à l'époque la plus vieille maison de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- ATTENDU QUE ce bâtiment appartenait à la famille de Chantal depuis le début du 19^e siècle (1802);
- ATTENDU la contribution notoire de la famille de Chantal au sein de la communauté annabellevoise;

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

De nommer le chalet du Parc Godin, le « Chalet Famille de Chantal » en l'honneur de cette famille.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. SERVICES TECHNIQUES**7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.**

10-265-17	Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour effectuer des travaux de remplacement de l'aqueduc, de reconstruction de la chaussée et des bordures sur la rue Lebeau
------------------	--

ATTENDU QUE l'aqueduc sur la rue Lebeau, de Tremblay à Tremblay est en fonte ductile et a été construit en 1981;

ATTENDU QUE depuis 2009, le service des Travaux publics ne procèdent plus au rinçage de ce tronçon, car, à chaque rinçage, il y a des bris qui surviennent dû au fait que les parois de l'aqueduc ont été abimés par le sol argileux;

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus au PTI 2017-2018-2019;

ATTENDU QUE ces travaux sont assujettis à une demande de subvention de la TECQ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour effectuer des travaux de remplacement de l'aqueduc, de reconstruction de la chaussée et des bordures sur la rue Lebeau.

Adoptée à l'unanimité.

10-266-17	Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour effectuer des travaux électriques sur le réseau d'éclairage du boulevard des Anciens-Combattants
------------------	--

ATTENDU QUE les conduits et les câbles électriques souterrains ainsi que le panneau d'alimentation électrique du réseau d'éclairage du boul. des Anciens-Combattants, entre la rue Demers et la caserne au 550 boul. des Anciens-Combattants, sont obsolètes et doivent être remplacés;

ATTENDU QUE la firme *Induktion Groupe Conseil* a été mandatée pour faire les plans et devis et faire la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus au PTI 2017-2018-2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour effectuer des travaux électriques sur le réseau d'éclairage du boul. des Anciens-Combattants.

Adoptée à l'unanimité.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

10-267-17	Octroi de contrat – Étude d'avant-projet pour l'installation de piézomètres secteur Aumais et Vallée
------------------	---

ATTENDU QUE l'administration municipale a été autorisée à procéder à un appel d'offres sur invitation pour une étude d'avant-projet de drainage et l'installation de piézomètres dans le secteur Aumais et Vallée, conformément à la résolution 08-226-17;

ATTENDU les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été reçues le 11 septembre 2017;

ATTENDU QUE conformément à la politique de gestion contractuelle, le comité de sélection a évalué les soumissions reçues et recommande d'octroyer le contrat à la firme ayant obtenu le plus haut pointage;

Monsieur le conseiller Michel Boudreault a déclaré avoir un potentiel conflit d'intérêts, il s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter sur cette résolution.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Francis Juneau

D'octroyer le contrat à la firme d'ingénierie *Le Groupe conseil Génipur* pour une étude de drainage et l'installation de piézomètres dans le secteur Aumais et Vallée pour un montant maximal de 45 041,71 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense nette de 41 129,08 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

10-268-17 Octroi de contrat – Acquisition d'un groupe électrogène au 300 rue Cypihot
--

- ATTENDU la résolution 04-098-16 autorisant l'appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation de génératrices pour l'Hôtel de Ville et le parc Aumais ;
- ATTENDU la résolution 04-110-17 rejetant les soumissions pour cet appel d'offres et autorisant un deuxième appel d'offres public uniquement pour le parc Aumais ;
- ATTENDU QUE lors du deuxième appel d'offres public le montant de la seule soumission conforme reçue dépassait largement les montants alloués au budget pour ces travaux;
- ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux Travaux publics à l'effet de refuser cette soumission et de repartir en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une génératrice, tel qu'il appert de la résolution 08-232-17;
- ATTENDU les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été reçues le 29 septembre 2017;
- ATTENDU QUE le coordonnateur aux travaux publics recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

D'octroyer le contrat à la compagnie *Drumco Énergie inc.* pour l'acquisition d'un groupe électrogène au 300 rue Cypihot pour un montant maximal de 54 317,64 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense nette de 49 599,25 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

10-269-17 Octroi de contrat – construction d'un trottoir sur la rue Meloche

- ATTENDU QUE la Ville a octroyé un contrat à la compagnie Pavages d'Amour inc. pour la construction d'un trottoir sur la rue Meloche pour un montant total de 665 233,85 \$, taxes incluses, le 8 mai 2017, tel qu'il appert de la résolution 05-151-17;

- ATTENDU QUE l'octroi de contrat était conditionnel à l'obtention de l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2);
- ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté lors de la réunion du Conseil municipal du 13 mars 2017, la résolution 03-070-17 «Demande auprès du MDDELCC pour les travaux de construction d'un trottoir en béton sur la rue Meloche»;
- ATTENDU QUE la demande d'autorisation a été déposée au MDDELCC le 4 avril 2017 et reçue le 6 avril 2017 par le MDDELCC;
- ATTENDU QUE la demande d'autorisation fait l'objet d'une attestation de conformité du service de l'eau «*Direction de l'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal*»;
- ATTENDU QUE l'attestation de la Ville de Montréal a été émise le 17 juillet 2017;
- ATTENDU QUE le MDDELCC a demandé des informations additionnelles le 4 août 2017 ;
- ATTENDU QUE les informations additionnelles ont été déposées par la firme *Tetrattech* le 7 septembre 2017;
- ATTENDU QUE l'autorisation du MDDELCC a été émise tardivement, soit le 14 septembre 2017;
- ATTENDU QUE la Ville exige que les travaux de construction du trottoir sur la rue Meloche soient effectués immédiatement et sans délai;
- ATTENDU QUE le deuxième soumissionnaire conforme accepte d'effectuer le contrat au prix soumis par le premier soumissionnaire conforme;
- ATTENDU QU' une somme additionnelle de 25 000 \$ doit être ajoutée au montant total du contrat dû aux conditions hivernales qui débiteront le 15 octobre 2017 pour les travaux de bétonnage

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

D'octroyer le contrat à la compagnie *Ali Excavation inc.* pour la construction d'un trottoir sur la rue Meloche, entre le chemin Sainte-Marie et la rue Tremblay, pour un montant maximal de 693 977,60 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense maximale de 693 977,60 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 794.

D'autoriser le directeur général à signer une quittance et transaction à intervenir entre Pavages d'Amour et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adoptée à l'unanimité.

**10-270-17 Octroi de contrat –
Réfection du Centre Harpell**

- ATTENDU QUE l'ouverture de soumissions a été effectuée le 26 septembre 2017 à l'hôtel de ville;
- ATTENDU QU' une partie des travaux sont subventionnés en vertu du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PDEQ-PIC150) dans le cadre du Programme de développement économique du Québec (PDEQ);
- ATTENDU QUE les travaux doivent être terminés au plus tard le 31 mars 2018 afin qu'ils soient admissibles à la subvention ci-haut mentionnée;
- ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions, l'unique soumissionnaire a soumissionné pour un montant total de 922 665,18 \$, taxes incluses;
- ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet aux municipalités de négocier à la baisse le prix soumis par l'unique soumissionnaire lorsque celui-ci dépasse largement l'estimation établie, conformément à son article 573.3.3 L.c.v.;
- ATTENDU QU' une entente est intervenue entre la Ville et l'unique soumissionnaire conforme à l'effet de conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Francis Juneau

D'octroyer le contrat à la compagnie *Polygone Construction Inc.* pour effectuer les travaux de réfection du Centre Harpell pour un montant maximal de 692 867,52 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense maximale de 639 856,57 \$, taxes incluses, pour les travaux admissibles à la subvention du *Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150* (PDEQ-PIC150), laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de 584 274,34 \$.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de 10 ans comme suit :

Pour l'année 2018 : 58 431,34 \$
Pour les années 2019 à 2027 : 58 427,00 \$

D'autoriser une dépense nette de 48 406,06 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016, pour autres travaux.

Adoptée à l'unanimité.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

**10-271-17 Décompte progressif
numéro 2 – Travaux de
réfection de la rue Sainte-
Anne (École Saint-Georges)**

ATTENDU QUE la commission scolaire paye 1/3 des coûts des travaux;

ATTENDU la résolution 04-105-17 autorisant une dépense pour des travaux de réfection de la rue Sainte-Anne, entre la rue Pacifique et l'entrée du stationnement de l'école Saint-Georges;

ATTENDU la réception de la recommandation de monsieur Jean-Benoît Cayouette, ingénieur de la firme *Génipur*, datée du 19 septembre 2017 quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à la compagnie *Les Pavages Théorêt Inc.* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

D'entériner la recommandation de la firme *Génipur*, datée du 19 septembre 2017, quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à la compagnie *Les Pavages Théorêt Inc.* relativement à des travaux de réfection d'un tronçon de la rue Sainte-Anne.

D'autoriser le paiement de la somme de 13 488,08 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 794.

Adoptée à l'unanimité.

7.5. AUTRES SUJETS

**10-272-17 Transfert des
infrastructures de la rue
Elmo-Deslauriers**

ATTENDU QUE des études ont été effectuées sur les infrastructures de la rue Elmo-Deslauriers ;

ATTENDU QUE les rapports préliminaires de ces études sont satisfaisants et que les infrastructures sont en bon état de fonctionnement ;

ATTENDU QUE les infrastructures de la rue nécessitent des travaux d'entretien et de réfection mineure afin de les maintenir en bon état de fonctionnement ;

ATTENDU QUE la Ville désire débiter le processus de négociation du transfert de ces infrastructures ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser le directeur général à entreprendre des négociations avec la Coopérative des propriétaires des Jardins Harpell dans le but de transférer à la Ville les infrastructures de la rue Elmo-Deslauriers.

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

10-273-17 Engagement de la municipalité – Papillons Monarques
--

ATTENDU QUE la journée de l'écologie est une foire environnementale qui, depuis 13 ans maintenant, a pour objectif de conscientiser la population à l'écologie locale et de promouvoir la protection de l'environnement par des modes de vie sains et respectueux de la nature;

ATTENDU QUE pour cette édition, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est fière de vous dévoiler qu'elle est maintenant une Ville amie des monarques du programme l'Effet papillon de la Fondation David Suzuki;

ATTENDU QU' en signant «l'Engagement des maires pour la sauvegarde des papillons monarques – Ville amie des monarques », Sainte-Anne-de-Bellevue fait maintenant partie d'un regroupement international de maires et de dirigeants d'administrations locales engagés à protéger les populations en déclin de cet insecte en contribuant à la restauration des habitats du monarque et à l'éducation de la population à cet effort, afin que ce magnifique papillon puisse à nouveau prospérer au Québec et sur tout le continent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Michel Boudreault

Que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue soit maintenant une Ville amie des monarques du programme «Effet papillon de la Fondation David Suzuki».

Adoptée à l'unanimité.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES**10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES**

10-274-17 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la *Politique de dons* de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

D'octroyer une somme de 250 \$ à Laura D'Souza, à titre de subvention pour sa participation au Conseil Guides du Canada en Colombie Britannique du 22 au 29 juillet 2017.

D'accorder un appui financier de 250 \$ à Charlotte McDevitt, résidente et athlète, applicable à son entraînement et ses compétitions de gymnastique de haut niveau.

D'autoriser la dépense et le paiement d'une somme totale de 500 \$ aux individus ci-haut mentionnés à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

10.2. AUTRES SUJETS

10-275-17 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 2 octobre 2017; **628 185,82 \$**

+Liste des comptes fournisseurs en date du 30 septembre 2017 **4 680,08 \$**

Total : **632 865,90 \$**

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 22 septembre 2017 **165 821,05 \$**

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE**11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE
MANDATS**

10-276-17	Requête à la Cour supérieure – 145-147 rue Sainte-Anne
------------------	---

- ATTENDU QUE depuis 2013, le service de l'urbanisme a reçu un signalement en rapport à l'état désuet et dangereux du bâtiment du 145-147 rue Sainte-Anne;
- ATTENDU QU' à la demande de la Ville, le propriétaire a mandaté un ingénieur afin d'inspecter le bâtiment;
- ATTENDU QU' à la suite du rapport d'inspection et des recommandations de l'ingénieur, le service d'urbanisme a ordonné l'évacuation immédiate du bâtiment;
- ATTENDU QUE le bâtiment a été vendu plusieurs fois depuis 2015 et que les propriétaires ont été avisés plusieurs fois (au-delà de 40 fois) d'entreprendre des interventions, soit de reconstruction ou de mesures correctives dudit bâtiment;
- ATTENDU QU' il y a un manque évident de coopération de la part de l'actuel propriétaire;
- ATTENDU QUE l'article 6 du *Règlement numéro 764 relatif à l'entretien des bâtiments* stipule que tout bâtiment doit être entretenu et réparé de manière à ce que sa façade ne paraisse pas délabrée, détériorée ou abandonnée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

De mandater le cabinet Bélanger Sauvé afin de déposer une requête à la Cour supérieure afin d'autoriser la Ville à effectuer les travaux de construction et de rénovation nécessaire pour la réhabilitation de la façade du bâtiment situé au 145-147 rue Sainte-Anne et à en réclamer le coût au propriétaire.

D'autoriser la dépense de la somme de 5 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-140-00-412 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.3. AUTRES SUJETS**10-277-17 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête de Noël des employés**

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête de Noël des employés le 25 novembre 2017 au Centre Harpell;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Ryan Young

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête de Noël des employés le 25 novembre 2017 au Centre Harpell.

D'autoriser la Greffière de la Ville, Me Catherine Adam, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

10-278-17 Demande de permis de réunions auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la Ville

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la Ville le 21 décembre 2017;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons

3369

alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la Ville le 21 décembre 2017.

D'autoriser la greffière, Me Catherine Adam, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

10-279-17 Demande de permis de réunions auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la soirée de proclamation des candidats élus

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la soirée de proclamation des candidats élus le 13 novembre 2017 qui se tiendra au Centre Harpell;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la soirée de proclamation des candidats élus le 13 novembre 2017 qui se tiendra au Centre Harpell.

D'autoriser la greffière, Me Catherine Adam, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

10-280-17 Élection municipale du 5 novembre 2017 – Modification à la grille de rémunération du personnel électoral – Bureau de vote itinérant

ATTENDU QU' un ajustement salarial doit être effectué pour le personnel électoral du bureau de vote itinérant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'accepter la modification de la grille de rémunération du personnel électoral relativement au personnel du bureau de vote itinérant dont copie est jointe en

annexe « A » pour valoir comme si au long récit pour l'élection générale municipale de 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10-281-17	Demande à la CIT La Presqu'Île de réduire la taille de leurs autobus circulant sur le territoire de la Ville
------------------	---

ATTENDU QU' il y a nombreuses rues étroites dans la Ville et que le passage des gros autobus de la CIT La Presqu'Île est problématique;

ATTENDU QUE la circulation automobile est déjà ardue dans les rues du vieux Sainte-Anne et que l'utilisation de ces gros autobus ajoute à cette difficulté;

ATTENDU QU' il y aurait lieu d'utiliser de plus petits autobus dans les rues de Sainte-Anne-de-Bellevue, ceci, dans le but d'améliorer la fluidité de la circulation automobile;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

De demander à la CIT La Presqu'Île de réduire la taille des autobus circulant sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

De requérir de la CIT la Presqu'Île que le circuit pour ces autobus soit limité aux rues suivantes : Saint-Pierre, Sainte-Anne et du Collège.

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

10-282-17	Signature de l'entente de principe de la convention collective entre les cols bleus et la Ville
------------------	--

ATTENDU QUE la convention collective entre le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP-301) et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est échu depuis le 31 octobre 2016;

ATTENDU QU' une entente de principe est intervenue le 28 septembre 2017 entre les parties;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

3371

D'autoriser le directeur général à ratifier l'entente de principe intervenue le 28 septembre 2017 entre le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP-301) et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

D'entériner la convention collective entre le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP-301) et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et d'autoriser le Maire, le directeur général et les membres du comité de négociation à signer la nouvelle convention collective qui entre en vigueur rétroactivement le 1^{er} novembre 2016 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

10-283-17 Programme de pré-retraite pour employés cols blancs

ATTENDU QUE conditionnellement à l'approbation du conseil municipal, la convention des cols blancs prévoit l'attribution d'une prime d'incitation à la retraite pour les employés qui désirent annoncer leur départ à la retraite avant le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE des employés ont manifesté leur intention de prendre leur retraite au courant de l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser le transfert d'une somme maximale de 16 000 \$, du poste budgétaire 02-190-00-951 au poste budgétaire 02-131-00-145 du fonds général, pour le programme de pré-retraite des employés cols blancs.

Adoptée à l'unanimité.

12.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

- **Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 11 septembre 2017 au 2 octobre 2017;**
- **Liste des commandes du 1^{er} septembre 2017 au 30 septembre 2017;**
- **Procès-verbal de correction apportée aux résolutions 09-247-17 et 09-252-17;**
- **Résolutions 09-247-17 et 09-252-17 corrigées;**

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

10-284-17 Levée de la séance

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Ryan Young

De lever la présente séance ordinaire. Il est 19 h 52.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont
conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro
0220-100-11702*